

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 JUIN 2018

Objet

**Recrutement de
trois agents de
service polyvalents
en Contrat Unique
d'Insertion dans le
cadre du dispositif
Parcours Emploi
Compétences.
Décision**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

Absents :

**M. BELLOC
Mme CAGNIN**

Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer trois postes d'agents de service polyvalents en contrat unique d'insertion (CUI) en vue de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le Parcours Emploi Compétences (PEC), nouveau dispositif mis en place par l'Etat.

Conformément à la réglementation, les recrutements en CUI concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Parcours Emploi Compétences remplace le dispositif des contrats aidés. Il induit des actions plus importantes de l'employeur en termes d'accompagnement et de formation du salarié, dans le cadre juridique inchangé des contrats uniques d'insertion (CUI).

Ainsi, le PEC repose sur un accompagnement du salarié tout au long de son contrat par un tuteur au sein de la collectivité et un conseiller du service public de l'emploi ainsi que sur la réalisation d'entretiens tripartites de suivi.

Le PEC s'appuie en outre sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi et sur l'identification des compétences relationnelles et techniques à développer. Il prévoit l'élaboration d'un parcours individualisé d'insertion alliant formation et accompagnement vers l'emploi durable.

Les postes sont à créer pour une durée de 12 mois. Ils sont principalement destinés au nettoyage des locaux et à la restauration collective au sein des écoles, du centre de loisirs et de la piscine municipale. Le tableau ci-dessous précise les dates de création des postes, les missions confiées aux agents et leurs durées de travail hebdomadaires.

Considérant la possibilité de tutorat par des agents expérimentés et volontaires de la Ville, qui sont formés à cet accompagnement et encadrés par le service Formation Insertion Qualité de vie au travail,

Considérant l'offre de formation professionnelle du CNFPT de Nouvelle Aquitaine aux métiers d'agents d'entretien et de restauration collective et l'offre du Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne adaptée au public en insertion,

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le PLIE des Hauts de Garonne, par le Cap Emploi et par le Pôle Emploi,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 portant montant de l'aide de l'Etat du contrat unique d'insertion : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;

Vu la circulaire du Ministère du Travail du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 11 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire de la Ville de FLOIRAC à créer trois postes d'agents de service polyvalents en contrat unique d'insertion de 12 mois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences selon le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2018.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Chapitre 012, Article 64168 du budget « Contrat unique d'insertion ».

Tableau récapitulatif l'ensemble des postes en contrat unique d'insertion à créer à la Ville dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences :

NOMBRE DE POSTES	POSTE	MISSIONS	DATE DE CREATION	DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
2	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	<ul style="list-style-type: none">• Entretien des locaux• Information ponctuelle des usagers de la piscine• Restauration collective• Surveillance ponctuelle des enfants	1 ^{er} juillet 2018	35 heures
1	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	<ul style="list-style-type: none">• Entretien des locaux• Restauration collective• Surveillance ponctuelle des enfants	1 ^{er} août 2018	20 heures

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
Pour : 31
Contre :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018

Le Maire,

